Suite aux événements d'Avrankou Vive tension hier, à l'Assemblée nationale

Les députés n'ont pas pu examiner hier jeudi 12 juin, les points inscrits à l'ordre du jour de la séance plénière et relatifs aux autorisations de ratification et à la question d'actualité au gouvernement par rapport à la non installation de certains conseils communaux. En lieu et place, c'est une déclaration du député Djibril Mama Débourou sur les événements d'Avrankou qui ont ravivé la tension à l'hémicycle.

Par Bruno SEWADE

es événements survenus dans la commune d'Avrankou le mardi 10 juin dernier par rapport à la non installation du conseil



Le député Augustin Ahouanvoébla

communal de cette localité ont provoqué hier, jeudi 12 juin, une vive tension à l'hémicycle, au Palais des gouverneurs à Porto-Novo. Cette tension fait suite à une déclaration faite à cet effet par le député Djibril Mama Débourou.

Dans sa déclaration, le député Djibril Mama Débourou estime que son regret par rapport aux événements survenus à Avrankou, le 10 juin dernier se situe à deux niveaux. D'abord par rapport à la légèreté d'appréciation dont on fait preuve les initiateurs de l'installation forcenée. Ensuite par rapport au manque de retenue qui a suscité les affrontements.

Il a affirmé qu'il restera sur son cœur un gros poids s'il ne dénon-çait pas les conséquences de ces événements d'Avrankou au sein de l'Assemblée nationale. En effet, précise la déclaration, lors de la réunion de la conférence des présidents, la deuxième secrétaire parlementaire Amissétou Affo Djobo aurait été victime d'une tentative d'agression verbale et physique et de menace de mort de la part du député Augustin Ahouanvoébla du simple fait que cette dernière ait déclaré n'avoir pas eu connaissance des événements d'Avrankou.

Les termes dans lesquels cette dé-

Amélioration de la téléphonie dans la sous région

La LDCB et son projet de 134.000\$ US

Les responsables de la Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (LDCB) ont procédé hier jeudi 12 juin à l'Infosec à Cotonou au lancement du projet « Les services de télécommunications et les droits des consommateurs en Afrique de l'Ouest ». D'un coût global de 134000U\$ pour une durée de dix mois, ce

projet devra permettre aux as-sociations de consommateurs des pays membres de la CEDEAO et de l'UEMOA de mieux s'outiller afin de tra-vailler à l'amélioration de la qualité de la communication.

Par Valentin SOVIDE

a LDCB est résolument enga gée dans la lutte pour l'amé lioration de la qualité de la communication dans notre pays et désor-mais dans la sous-région. Quand on sait que le développement passe incontestablement par une communi-cation de pointe et à moindre coût, il y a de quoi se faire quelques soucis pour la qualité actuelle de la communication. Pour le président de la LDCB, Romain Abilé Houéhou, ce projet sur ce secteur stratégique de développe-ment a été initié par la LDCB et bé-néficie de l'appui financier d'Open society initiative for West Africa (OSIWA), une structure régionale baakar chargée de la gestion des fonds de la fondation américaine Georges Soros. Il vise essentiellement à impulser une nouvelle dynamique au secteur des télécommunications à travers la prise en compte des préoccupations des consommateurs au niveau qualité et coût des services à l'échelle nationale et régionale. Romain Houéhou précise que les as-

sociations de consommateurs, acteurs incontournables du secteur, juges en dernier ressort de la qualité des services offerts par les opérateurs, ont un rôle important à jouer, d'une part, dans l'adoption d'une réglementation régionale stricte reconnaissant des droits aux consommateurs et d'autre part, dans la veille autour de la fourniture de service de qualité à moindre coût aux consommateurs. Par cet outil, le réseau des associations qui sera mis sur pied va, entre autres tâches, faire un plaidoyer auprès des institutions régionales, des gouvernements et légis-lateurs nationaux en vue de l'adoption de normes régionales et nationa-les protégeant les intérêts des con-sommateurs des services de télécommunications.

Le top des activités est ainsi donné et rendez-vous est déjà pris du 26 au 28 août à Cotonou pour une conférence régionale des associations de consommateurs sur les services de télécommunications en Afrique de l'Ouest,



Vue partielle des participants hier à la cérémonie de lancement

Préparatifs du 10° Sommet de la CEN-SAD Le ministre Hessou inspecte le dispositif sécuritaire

Le ministre de l'Intérieur, Félix Hessou a effectué, hier jeudi 12 juin, une visite de contrôle sur certains itinéraires et autres sites à travers la ville de Cotonou. C'était pour, s'assurer du dégagement de leurs abords immédiats et inspecter le dispositif sécuritaire mis en place dans le cadre de la tenue du 10° Som-met de la CEN-SAD.

Par Maurille GNASSOUNOU

a sécurité le long des artères qu'emprunteront les différen tes délégations dans le cadre de ce sommet, préoccupe le ministre Félix Hessou. A la place du Souvenir où, il a effectué son premier arrêt, il a demandé aux vendeurs occupant anarchiquement l'espace qui jouxte la clôture du Parquet, de le libérer au plus grand tard, hier avant 12h 00. Il a menacé de les faire déguerpir manumilitari, à l'expiration dudit délai. S'adressant à ceux d'entre eux qui vendent des articles artisanaux, le ministre qui avait à ses côtés le

commissaire central de la ville de Cotonou, Constant Sossou, les a exhortés à rejoindre le CPA, l'endroit qui leur a été réservé pour mener leurs activités.

Le ministre a également saisi l'occasion pour inviter les Béninois à prendre la mesure de la situation, en évitant l'encombrement des trottoirs et autres abords des artè res principales, le temps que du rera le sommet. Au niveau du carrefour de l'Hôtel du Port, il a fait Forces de sécurité publique, pour désengorger la circulation à cet endroit. Grâce à eux, les gros por passé, n'y sont plus.

vers la mise en place de cette disposition sécuritaire est de favoriser une circulation fluide et aisée sur les artères concernées. Afin de faciliter le déplacement des cortèges présidentiels, certaines d'entre elles seront d'ailleurs fermées à la circulation publique, a averti

Se dépister pour ...

Suite de la Une

Les conséquences des hépatites, a-t-il poursuivi se caractérisent par leur gravité. Une per-sonne atteinte de l'hépatite B ou C n'a plus que 10 à 20 ans à vivre si celle-ci n'est pas soignée. La durée de vie peut même être réduite à deux ans si le sujet consomme de l'alcool de manière abusive. Ainsi la prévention et la lutte contre les hépatites rentrent dans le cadre de la prévention des cancers du foie et de la sécurité transfusionnelle. Il faut alors un renforcement de l'hygiène dans nos formations sanitaires, à la création d'un cadre de travail plus sécurisant et à une meilleure protection du personnel de santé par la vaccination.

Le conférencier, Nicolas Kodjo, professeur à la Faculté des Sciences de la santé, a présenté au public les manifestations des hépatites B et C, les causes, le traitement et la nouvelle donne qui consiste à la contribution du Laboratoire «La Roche» dans le traitement de ces maladies mortelles. Très intéressé, le public a partagé avec le conférencier des connaissances sur les hépatites B et C.

répondre présent à l'hémicycle qu'après le 18 juin. Pour cette raison, les députés ne tiendront de séances plénières qu'après la CEN-SAD.

Le député Djibril Maman Débourou

claration a été faite n'a pas été du

goût des députés Augustin

Ahouanvoébla et Sacca Fikara. La

réaction de la part de ces deux dé-

putés ne s'est fait attendre. Pour

eux, c'est la formation politique de

l'auteur de la déclaration qui est à

la base de ces événements. C'est

pourquoi, ils subordonnent l'instal-

lation des conseils communaux qui

restent à la tenue des prochaines

séances plénières à l'Assemblée

A la séance plénière d'hier, les dé-

putés devraient examiner des dos-

siers relatifs aux autorisations de ratification et une question d'actualité au gouvernement sur la non

installation de certains conseils communaux. Mais, dans une correspon-

dance adressée à la représentation

nationale, le gouvernement informe

les députés qu'en raison de la tenue au Bénin du 12 au 18 juin du 10 ence

sommet de la CEN-SAD, il ne pourra

Aucune nation ne s'est dévelop-

pée dans une langue étrangère. C'est désormais conscients de

cette vérité universelle que les

responsables du ministère de

l'Alphabétisation et la Promo-tion des Langues nationales tra-vaillent pour l'éradication totale

de l'analphabétisme dans notre pays. Le lancement hier jeudi 12 juin à Abomey-Calavi de

12 juin à Abomey-Calavi de l'initiative « Life » couplée de

l'assemblée générale constitu-

tive du Réseau national des

opérateurs privés pour la pro-motion de l'alphabétisation et des langues(RéNOPAL) s'inscrit

'un des freins au développe

Par Valentin SOVIDE

parfaitement dans ce cadre.

nationale

constater l'effort consentis par les teurs qui l'encombraient par le

Précisons que l'objectif visé à trale ministre Félix Hessou

fait pas dans les langues cles autres ou avec cent pour cent d'analpha-bètes comme c'est le cas aujourd'hui.

Alphabétisation au Bénin

aujourd nui.
Pour Léonard Edayé, porte parole
du RéNOPAL, son réseau se veut
un instrument qui accompagne le
ministère de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationa-les, en somme un creuset de partage et d'échange pour accompa-gner l'émergence de pays. Par ailleurs, il félicite le ministre (Roger Gbégnonvi pour avoir ouvert comme premier chantier, la révision des outils d'écriture pour nos langues. Ce qui traduirait aux yeux des observateurs avertis, un bon départ pour faire reculer l'anéantissement de l'anglishabétires au Bénin de l'analphabétisme au Bénin. Vincent Houéssou, représentant le

Le ministre Gbégnonvi lance l'initiative Life point focal de Life, abonde dans le même sens et ajoute que sa struc-ture qui est un cadre d'actions concertées s'est engagée aussi à ac-compagner le MAPLN pour l'alphabétisation des filles et femmes de nos villes et campagnes. Ainsi, du-rant deux jours, les participants aux travaux adopteront les textes fondamentaux afin de donner une boussole à suivre pour les actions à en-gager dans les tout prochains jours. Des initiatives très appréciées par le ministre Roger Gbégnonvi qui a reconnu que son ministère a dé-sormais le devoir de prendre une vitesse de croisière afin de ne pas se laisser surprendre par une population qui sait aujourd'hui que « l'oiseau ne grandit que dans son plumage »



Le ministère de l'Alphabétisation a le devoir de passer à une vitesse de croisière